

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 21 SEPTEMBRE 2009

L'an deux mille neuf, le 21 septembre, à 18 h 00, le Conseil Municipal de la commune de FOIX, convoqué le 15 septembre 2009, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Jean-Noël FONDERE, Maire.

Présents : M. FONDERE – Melle MASSAT - M. BERDEIL – Mme DELAVERGNE – M. SENSSAC – Mme PERRAMOND – M. MELER - Mme CLAIN – Mme CALAS – M. BATY – M. ROUMIEU – Mme PORTET – M. ALBA - M. AUTHIE – Mme GONZALES – M. NAVARRO – Mme FRANCO – M. BOUZONVILLE.

M. FOIS – Mme TERRE – MM. SEEL – DIMON – FABRE – RACINE.

Absents ayant donné procuration : M. LAGUERRE (à M. FONDERE) – Mme CORRAZE (à Mme FRANCO) – Mme SUBRA (à Melle MASSAT) – Mme BESSOU (à M. DIMON).

Absente : Mme CANAL.

Monsieur FONDERE, ouvre la séance à 18 h 00.

Mme FRANCO, nommée à l'unanimité secrétaire de séance, procède à l'appel des conseillers.

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du mercredi 15 juillet 2009 est approuvé par le Conseil Municipal.

Monsieur FABRE regrette que certains débats ne soient pas reportés sur le compte rendu de la séance précédente : accessibilité navette, indemnité des élus, tribune du groupe Foix 21ème dans le Mairie Contact. M. SEEL fait également remarquer que la demande d'étudier les possibilités d'exploitation de la navette urbaine en régie municipale n'a pas été transcrite dans le compte rendu. Monsieur le Maire répond que les remarques de Monsieur FABRE ont été annotées dans le compte rendu pour ce qui concerne la navette urbaine et les indemnités des élus. Pour ce qui concerne les commentaires de la tribune du groupe dans le bulletin municipal, ce sujet n'était pas à l'ordre du jour ni dans les questions écrites. Enfin, la proposition d'engager une réflexion sur la mise en régie du service navette apparaît bien dans le compte rendu.

Vote : pour = unanimité

AFFAIRES FINANCIERES

- **Inscription de dépenses en section d'investissement**

Monsieur le Maire propose d'autoriser l'inscription en section d'investissement de dépenses d'acquisition de biens mobiliers d'une valeur inférieure à 500 € et qui revêtent un caractère de durabilité.

Vote : pour = unanimité

- **Subventions 2009**

Madame PERRAMOND, dans le cadre des crédits inscrits au budget 2009, d'attribuer une subvention d'un montant de 300 € au CHIVA dans le cadre de l'organisation de la manifestation culturelle « des bulles dans la perf ».

Vote : pour = unanimité

- **Demandes de subventions**

Monsieur SENSSAC propose de solliciter des aides financières pour la réalisation de travaux d'aménagements de l'espace public de l'Hôtel de ville. Le montant de dépenses est estimé à 246 589 € HT.

Il propose d'approuver le plan de financement de l'opération afin de solliciter du Conseil Régional Midi-Pyrénées et du Conseil Général de l'Ariège dans le cadre du Pays de Foix Haute Ariège :

Subventions sollicitées :

- Conseil Régional Midi-Pyrénées	49 317,00 €
- Conseil Général de l'Ariège	48 000,00 €
Autofinancement communal	149 272,00 €

Monsieur BATY demande que soit installé un abri à vélo couvert.

Monsieur SENSSAC répond qu'un tel abri est envisagé sur les Allées de Villote.

Monsieur BATY fait remarquer qu'un abri à vélo doit être situé au plus près des services desservis et qu'il convient de favoriser des modes de déplacements alternatifs à la voiture.

Monsieur DIMON regrette de ne pas avoir été informé du projet d'aménagement avant la séance. Il demande quel est le groupe de travail qui a travaillé à ce projet.

Monsieur SENSSAC précise qu'un groupe de travail spécifique a été constitué.

Monsieur FOIS propose l'installation de l'abri à vélo derrière la Mairie.

Monsieur BATY n'est pas favorable à cette proposition.

Monsieur le Maire propose de valider le projet tel qu'il est présenté et de constituer un groupe de travail composé de M. BATY, M. BERDEIL, M. FOIS et M. SENSSAC chargé de faire des propositions pour l'installation d'un abri vélos.

Vote : pour = 26 – abstentions = 2 (M. BATY ; M. BOUZONVILLE)

Madame CLAIN propose, suite à la réunion du groupe de travail Culture du 16 septembre 2009, de solliciter des aides financières pour la réalisation de travaux de la deuxième tranche de rénovation de l'Espace O. Carol. Le montant de dépenses est estimé à 427 633 € HT.

Elle propose d'approuver le plan de financement de l'opération afin de solliciter du Conseil Régional Midi-Pyrénées et du Conseil Général de l'Ariège dans le cadre du Pays de Foix Haute Ariège au titre des Grands Projets de Pays :

Subventions sollicitées :

- Etat (10 %)	42 763,00 €
- Conseil Régional Midi-Pyrénées (50 %)	213 816,00 €
- Conseil Général de l'Ariège (20 %)	85 526,00 €
Autofinancement communal	85 528,00 €

Monsieur DIMON demande comment seront recyclés les matériels démontés comme les sièges de la grande salle de spectacle.

Monsieur FABRE propose de les mettre en vente.

Vote : pour = unanimité

Mademoiselle MASSAT propose de solliciter des aides financières pour la réalisation de travaux d'aménagements d'espaces publics de quartiers dans les lotissements de Bellissen et de Cadirac comprenant l'installation de jeux pour les enfants. Le montant de dépenses est estimé à 39 494,00 € HT.

Elle propose d'approuver le plan de financement de l'opération afin de solliciter l'aide de l'Etat :

Subventions sollicitées :	
- Etat	15 000,00 €
Autofinancement communal	24 494,00 €

Monsieur FABRE fait remarquer que ces réalisations sont importantes pour la vie des quartiers mais qu'elles nécessitent un coût important en entretien.

Monsieur le Maire répond qu'effectivement un entretien et un contrôle des jeux sont assurés conformément aux normes en vigueur.

Monsieur DIMON demande si l'aménagement prévu à Cadirac était inclus dans le budget du lotissement.

Monsieur le Maire répond que cet équipement est inscrit au budget général de la commune.

Vote : pour = unanimité

AFFAIRES IMMOBILIERES

- **Transfert de propriété Lycée Gabriel Fauré**

Monsieur le Maire propose, suite à la demande du Conseil Régional Midi-Pyrénées et en application des dispositions de l'article L 214-7 du code de l'éducation, d'autoriser le transfert à la collectivité régionale de la propriété des immeubles et dépendances constituant le Lycée Gabriel Fauré (parcelle N° AX N° 53).

Monsieur RACINE demande si ce transfert se fait à titre gratuit ou non.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit effectivement d'une cession gratuite.

Monsieur BATY demande si cet établissement fait l'objet d'une taxation au titre de la taxe foncière.

Monsieur le Maire répond que cette taxe n'est pas prélevée.

Vote : pour = unanimité

URBANISME

- **ZAD de Bouychères**

Monsieur le Maire propose, dans le cadre du projet d'aménagement d'un parc public à Bouychères, opération inscrite au PLU de la Commune, de solliciter le Préfet de l'Ariège en vue de la création d'une zone d'aménagement différé.

Monsieur FABRE demande si les berges de l'Ariège du parc de Bouychères pourront être utilisées pour les championnats du monde junior de canoë kayak.

Monsieur SENSSAC précise que les terrains susceptibles d'être utilisés font l'objet d'une autorisation d'utilisation par les propriétaires.

Monsieur le Maire précise que le changement de zonage permettra à la commune d'appliquer, le cas échéant, un droit de préemption semblable au droit de préemption urbain déjà applicable sur l'ensemble de la commune en zone U et AU.

Vote : pour = unanimité

PERSONNEL

- **Conventions de mise à disposition d'agents municipaux**

Monsieur le Maire propose, sous réserve de l'avis de la commission administrative paritaire, d'autoriser la signature d'une convention de mise à disposition de personnel (moniteur de sport de Foix) entre la commune de Foix et le SIVE Baulou/Vernajoul.

Monsieur FOIS demande si la mise à disposition se fait à titre gratuit.

Monsieur le Maire répond que le SIVE remboursera à hauteur des heures effectuées par l'agent.

Vote : pour = unanimité

Madame DELAVERGNE propose d'autoriser la signature d'une convention de service partagé (service propreté urbaine) entre la commune de Foix et la Communauté de communes du Pays de Foix concernant le ramassage des conteneurs collectifs OM affectés aux foires et marchés et diverses manifestations ainsi que des encombrants en dehors des jours de collecte par la Communauté de communes du Pays de Foix.

Monsieur FOIS demande si une compensation financière est demandée à la Communauté de communes.

Madame DELAVERGNE répond que la Communauté de communes ne peut assurer sans désorganiser ses tournées de collecte des déchets, un passage supplémentaire sur Foix serait dès lors payant.

Monsieur le Maire précise que cette convention est conclue afin de permettre au personnel municipal d'assurer ce service en étant couvert par les assurances.

Monsieur FABRE demande si le ramassage des déchets va être revu pour Foix.

Madame DELAVERGNE précise que des réflexions sont en cours sur l'organisation de la collecte et la gestion des containers.

Vote : pour = unanimité

Monsieur le Maire propose, sous réserve de l'avis de la Commission administrative paritaire, d'autoriser la signature d'une convention de mise à disposition de personnel (moniteur de sport de Foix et personnels des écoles) entre la commune de Foix et la Communauté de communes du Pays de Foix concernant les interventions des agents municipaux au sein du CLSH intercommunal.

Vote : pour = unanimité

- **Création d'un emploi occasionnel**

Monsieur le Maire propose d'autoriser la création d'un emploi occasionnel, pour une durée maximale de 6 mois, affecté au service Archives/Documentation (remise à jour des procédures de classement et d'archivage). Rémunération calculée en référence à l'indice IB 322 – IM 308

Vote : pour = unanimité

INTERCOMMUNALITE

- **Commission accessibilité**

Madame DELAVERGNE propose, conformément aux nouvelles dispositions de l'article L 2143-3 du CGCT, de confier à la commission intercommunale d'accessibilité pour les personnes handicapées (CCPF) les missions de la commission communale de Foix.

Monsieur RACINE demande si la ville ne va pas se déposséder d'une de ses missions.

Madame DELAVERGNE précise que la Communauté de communes a l'obligation de constituer cette commission qui regroupe les mêmes membres que celle existant sur Foix. La création d'une seule commission intercommunale évitera de multiplier les réunions.

Monsieur FABRE souligne qu'il convient d'assurer une continuité entre Foix et Foix rural.

Monsieur DIMON s'inquiète d'un manque d'implication de Foix en matière d'accessibilité.

Madame DELAVERGNE précise qu'un groupe de travail restreint sera constitué sur Foix.

Vote : pour = unanimité

AFFAIRES GENERALES

- **Informations article L 2122-22 du CGCT**

- concessions funéraires :

Monsieur le Maire informe de la vente de trois concessions funéraires situées cimetière route de l'Herm.

- ligne trésorerie budget service municipal de l'eau :

Monsieur le Maire informe de la signature d'un contrat de ligne de trésorerie pour le service municipal de l'eau avec Dexia. Montant : 750 000 €- taux : Eonia ou Euribor 1 mois – marge : 0,9 % ou 1,1 % - commission : 750 €

- convention équipements sportifs : (collège Lakanal).

Monsieur le Maire informe de la signature d'une convention de mise à disposition d'équipements sportifs avec le collège Lakanal.

- Monsieur le Maire informe de l'actualisation à hauteur de 2,8 % et à compter de septembre 2009 des barèmes de modulation tarifaire concernant les services périscolaires (50 % pour un quotient familial de 0 à 410 € et 25 % pour un quotient familial de 411 à 637 €).

Monsieur le Maire informe de la conclusion de plusieurs MAPA :

- Conclusion d'un marché de travaux rénovation du TGBT de la Scène Nationale – Ets BV SCOP (09) – 4.985 € HT.
- Conclusion d'un marché de travaux assèchement des murs de l'Accueil de Nuit – CPH VIVANCOS (09) – 5.129,58 € HT.
- Conclusion d'un marché de travaux fourniture et pose de stores école Parmentier – Ets ALUMIN'9 (09) – 2.392,19 € HT.
- Conclusion d'un marché de travaux remise en état de fonctionnement fosse d'orchestre de la Scène Nationale – Ets CLEMENT et Fils (34) - 5.000 € HT.
- Conclusion d'un marché de travaux fourniture et pose porte anti-panique au Centre Culturel – Ets SARL RODRIGUES – 6.060 € HT.
- Conclusion d'un marché pour la réalisation d'une unité de traitement mobile ou fixe des eaux de montagnes – Lot 1 Filtration eau potable – Ets VEOLIA (31) – 184.096,25 € HT.

- Conclusion d'un marché pour la réalisation d'une unité de traitement mobile ou fixe des eaux de montagnes – Lot 2 Générateur UV – Sté ABIOTEC (92) – 8.135 € HT.
- Conclusion d'un contrat pour le besoin d'un lever topographique de la cour d'Honneur Hôtel de Ville dans le but de sa rénovation- PROJETUDE (09) – 650 € HT.
- Conclusion d'un marché de travaux fourniture et pose de clôture en tôle école Parmentier – Ets SMT (09) – 1.900 € HT.
- Conclusion de marchés de travaux et réfection de peintures et sols dans divers bâtiments communaux :
 - Lot n°1** – Peinture & vitrification des sols de l'Ecole Lucien Goron est attribué à l'entreprise R.K.P. PENTURE sise à Vernajoul (09000) - 21 980 € HT.
 - Lot n°2** – Peinture & sols souples de l'Ecole des Bruilhols est attribué à l'entreprise BOUZIGON Alain sise à Foix (09000) - 23 804.25 € HT.
 - Lot n°3** – Sol souple de l'Ecole Parmentier est attribué à l'entreprise Michel AUGUSTE sise à Foix (09000) - 6 481.50 € HT.
 - Lot n°4** – Peinture de l'ancien restaurant administratif et du couloir d'accès est attribué à l'entreprise BOUZIGON Alain sise à Foix (09000) - 27 284.10 € HT.
 - Lot n°5** – Ravalement de façade du bâtiment Croix Rouge & Club des Aînés est attribué à l'entreprise BOUZIGON Alain sise à Foix (09000) - 13 962.75 € HT.
 - Lot n°6** – Peinture sur menuiseries de l'Ecole Lucien Goron est attribué à l'entreprise Michel AUGUSTE sise à Foix (09000) - 7 152 € HT.
 - Lot n°7** – Peinture du Monument aux Morts est attribué à l'entreprise BOUZIGON Alain sise à Foix (09000) - 5 895 € HT.
- Conclusion d'un marché de travaux mise en conformité cuisine centrale école du Courbet :
 - Lot 1** : menuiseries alu et stores – SARL MDC DUMORTIER (09) - 15.874,54 € HT.
 - Lot 2** : peintures – Ets SPIDECO ARIEGE (09) - 2.613,45 € HT.
 - Lot 3** : climatisation - SARL CENTENERO et fils - 5.789,39 € HT.
- Conclusion d'un marché de travaux fourniture et pose menuiseries école Lucien Goron – Ets RUMEAU (09) – 102.806,89 € HT.
- Conclusion d'un contrat pour la mission coordination de sécurité nécessaire aux travaux pour reconversion ancienne crèche du Courbet – Bureau Veritas (09) - 1.100 € HT.
- Conclusion d'un contrat pour la mission de contrôle technique nécessaire aux travaux reconversion ancienne crèche du Courbet - Bureau Veritas (09) – 3.560 € HT.
- Conclusion d'un marché de travaux rénovation piste athlétisme du stade d'honneur du Courbet – Ets ENVIROSPORT MALET sises à Amiens (80) et Saint Girons (09) – 492.044,93 € HT.
- Conclusion d'un contrat pour la mission devant être confiée à au bureau d'études travaux relatifs à la reconversion ancienne crèche du Courbet – Groupement ESI PIVETTA sis à Varilhes – 19.500 € HT.
- Conclusion d'un marché de travaux fournitures pose de stores service comptabilité Hôtel de ville – Ets Arnaud Menuiserie (09) – 1.754,72 € HT.
- Conclusion d'un avenant travaux réfection peintures et sols école Lucien Goron – RKP Peinture – (09) 22.956 € HT.
- Travaux aménagements stade d'eaux vives de Foix en vue championnats du monde juniors canoë kayak 2010 – Ets CAZAL, ZA CARDONA – (11) SALLES SUR L'HERS – 550.157,13 € TTC.
- Conclusion d'un marché de travaux de fourniture et pose de clôtures au périmètre de protection des captages du Prat d'Albis à Foix – Lot 1 : clôtures CPB LA CABANE (09) – 11.037,50 € HT.
- Conclusion marchés de travaux aménagements sécurité routière année 2009 :
 - Lot 1** : avenue de Barcelone RD 117 – Ets COLAS Sud Ouest - 107.000 € TTC.
 - Lot 2** : hameau de Labarre RD 919 - Ets COLAS Sud Ouest - 60.888 € TTC.
 - Lot 3** : rue du centre ancien (Verdun, Saint-Vincent, Ferratge) - Ets COLAS Sud Ouest - 216.203 € TTC.

- Conclusion d'un contrat diagnostic amiante ancienne crèche du Courbet – Bureau ACE Toulouse – 250 € HT.

Madame GONZALES demande s'il n'est pas possible de regrouper certains marchés.

Monsieur le Maire répond que les Marchés à procédure adaptée sont souvent divisés en lots qui comprennent des unités de chantier. Une consultation est organisée en procédure adaptée à chaque marché de travaux d'un montant inférieur à 800 000 €.

- **Motion La Poste**

Monsieur le Maire propose d'adopter une motion en faveur du service public postal, demandant le retrait de la loi postale 2009, la tenue d'un débat public sur le service public postal et soutenant l'organisation par le comité départemental contre la privatisation de la Poste d'une consultation citoyenne :

Madame MASSAT propose d'adopter la motion suivante :

« Le Conseil Municipal de la Ville de Foix réuni en séance, affirme que le service public de la Poste appartient à toutes et à tous.

- considérant que le service public postal remplit des missions indispensables en matière d'aménagement du territoire et de lien social. Que ses missions de service public dépassent le cadre du service universel du courrier et de la presse, de l'accessibilité bancaire et de la présence postale territoriale, dans les zones rurales comme dans les quartiers populaires,
- considérant que le gouvernement et la direction de La Poste envisagent de changer le statut de l'établissement public afin de le transformer en société anonyme dans le cadre de la loi de transposition de la directive postale mettant fin au monopole de La Poste sur le courrier de moins de 20 grammes le 1^{er} janvier 2011
- considérant que ce service public postal est déjà l'objet de remises en cause très importantes qui ont abouti à une détérioration du service rendu à la collectivité. Plus de 6100 bureaux de poste sur 17 000 ont déjà été transformés en «partenariats » et plus de 50 000 emplois ont été supprimés depuis 2002. Ceci se traduisant par un accroissement des tournées de facteurs à découvert, horaires de levées avancées, des files d'attente qui s'allongent. Près de la moitié du personnel de La Poste est sous contrat,
- considérant que le service public postal doit être maintenu, modernisé et rénové afin de répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire,
- considérant que la population a son mot à dire sur l'avenir du service public postal, dans le cadre d'un débat public et d'un référendum,
- considérant qu'une consultation nationale de la population est organisée le 2 octobre 2009 à l'initiative du comité national contre la privatisation de La Poste pour l'ouverture d'un débat public et pour un référendum sur le service public postal,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- est défavorable au projet de loi postale 2009 du Gouvernement.
- soutient le comité local de défense de La Poste pour l'organisation de la consultation citoyenne du 2 octobre 2009 sur la privatisation de La Poste.
- demande la tenue d'un référendum sur le service public postal. »

Monsieur SEEL rappelle qu'une grève nationale du personnel de La Poste est prévue pour le 22 septembre. Il signale aussi l'existence d'une pétition contre la privatisation de La Poste.

Vote : Pour = 27 ; Contre = 1 (M. RACINE)

- **Information Dispositif de lutte contre les risques de pandémie grippale**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place d'un plan de continuité d'activité pour les services municipaux en cas de pandémie grippale.

Il précise également qu'un centre de vaccination va être installé à l'initiative de l'Etat à l'Espace O. Carol. La campagne de vaccination devrait commencer mi-octobre et s'étendre sur plusieurs semaines.

Questions écrites :

Monsieur DIMON présente les questions écrites suivantes :

« Pourriez-vous informer les membres du Conseil Municipal de la position occupée par Madame TERRE au sein du Conseil municipal suite à son adhésion au Parti socialiste. »

Monsieur le Maire répond que Mme TERRE a effectivement demandé son adhésion au Parti socialiste mais que cette adhésion n'est pas effective. Il considère par conséquent qu'elle n'est pas membre de la majorité municipale.

Monsieur DIMON considère que la démarche de Mme TERRE n'est pas respectueuse des électeurs.

Madame TERRE répond que la liste Foix 21^{ème} siècle n'était affiliée à aucun parti politique et que par conséquent, il lui appartient de demander son rattachement à la majorité municipale.

« Comme vous vous y étiez engagé au début de votre mandat, je souhaiterais savoir si l'audit concernant le personnel a été réalisé et quelles en sont les conclusions ».

Monsieur le Maire répond qu'une première phase de diagnostic a été rendue au mois de juin dernier, à partir de ce diagnostic des groupes de travail thématiques ont été constitués. Des préconisations seront proposées par le cabinet d'étude avant la fin de l'année.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 20.

FOIX, le 23 septembre 2009

La Secrétaire de séance,

Le Maire,